

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 septembre 2021 à 19 H.

Présents : François PERRIN, Lionel VEROT, Eric BERGE, Hélène MESTRE, Evelyne VELDEMAN, Patrick BUGGIO, Thibaut MADELINE, Claire ANDRE, Nelly LEMAIRE.

Absent : Rémi RENSY

Thibaut MADELINE est désigné secrétaire de séance.

Le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour : un devis informatique et l'encaissement d'un chèque. Le Conseil accepte à l'unanimité

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

1- FONDS DE CONCOURS

Le Maire expose qu'il serait souhaitable, par le biais d'un fonds de concours, que les travaux de rénovation de l'éclairage public soient inscrits en section investissement du budget communal plutôt qu'en fonctionnement. Effectivement la commune ayant transféré la compétence au SICECO, celui-ci est maître d'ouvrage et la prestation serait facturée automatiquement en fonctionnement.

En revanche ces sommes inscrites en investissement doivent être amorties.

Le Maire propose que l'amortissement se fasse sur 15 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'inscription de ce fonds de concours avec un amortissement sur 15 ans.

2- DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire expose que suite à la délibération précédente, les dépenses restant à la charge de la commune pour les travaux de l'éclairage public (soit 5489,56 €) seront inscrites en investissement au cpte 20412.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide la D.M. suivante : - 5489,56 € cpte 2131 + 5489,56 € compte 20412 en investissement.

3- SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire présente les estimations pour le programme de travaux de voirie 2022, rue d'Amont 31 061€, parking salle des fêtes 37 176€, rue derrière les Meix 6 843€, RD 12 A 20 170€ soit un total de 95 250 €. Le conseil approuve le projet et le coût estimé, sollicite le concours du conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet voirie et appel à projet répartition du produit des amendes de police, définit le plan de financement : total des aides sollicitées : 33 617 Autofinancement : 61 632. Précise que les dépenses seront inscrites au budget 2022 ; s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du conseil départemental au titre de ce projet, atteste de la propriété communale de la voirie, s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

4- DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal après avoir délibéré modifie l'affectation du résultat à savoir réduire de 9 133,41€ le chapitre 002 en recettes de fonctionnement et d'augmenter le compte 1068 de la même somme.

5- COLIS DE FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal décide l'achat de colis pour les personnes âgées de plus de 65 ans qui sera remis en fin d'année.

6- FORÊT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le programme des coupes pour l'exercice 2022, à savoir parcelle 9 en définitive, parcelle 22 en amélioration et la parcelle 10 en coupe sanitaire. La coupe de la parcelle 13c est reportée à 2028.

7- ADHESION CC BASSIN DHEUNE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide l'adhésion de la communauté de communes Rives de Saône au syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune (SMABVD), les communes concernées sont : Labergement, Broin, Bonnencontre, Auvillars, Bagnot et Montmain.

8- RENTREE SCOLAIRE

L'effectif des élèves dans le RPI est réparti comme suit : CM 26, CE 18, CP 21, Mat 25, soit 90 élèves dont 35 de Bonnencontre.

9- ISOLATION DES COMBLES DE LA MAIRIE

Le Maire présente les estimations réalisées par le cabinet missionné par la SICECO, il en résulte que les dépenses sont trop élevées pour un très petit bénéfice (-8€ par an).

Arrivée de Monsieur Rensy Rémi.

Sujets supplémentaires :

10- INFORMATIQUE

Le Maire informe que les ordinateurs de la mairie sont très lents et propose au Conseil le devis de Point Com Informatique pour résoudre ce problème. Le Conseil après avoir délibéré accepte le principe. Les conseillers connaisseurs viendront contrôler les propriétés techniques des ordinateurs avant la commande.

CHÈQUE

Le Maire informe le conseil, que mademoiselle Anne Marie VOISIN a fait un don par chèque de 150€ pour réparer les dégradations causées à l'Église.

Le conseil après avoir délibéré accepte ce chèque

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire informe le conseil que le logement du 2^e étage est attribué à madame Réveillon et monsieur Le Corre à partir du 28 septembre 2021.
- Le Maire informe que des actes de vandalisme ont été commis à l'église : statue de la vierge de Lourdes (patronne de l'église) cassée, livre déchiré, chaise sur l'autel.
- Le Conseil accepte de renouveler l'adhésion de la commune à l'association des amis de la bibliothèque et au CAUE

Rémy RENSY fait le compte rendu de la réunion de la commission environnement (CCRVS) et indique que le projet de déchetterie de Losne coûterait 1 457 000 € et la recyclerie 1 600 000 €

Lionel VEROT, présente le bilan 2021 des terrains locatifs : 56 locations pour une recette de 8 629 €

La séance est levée à 20 h 10